

Votation fédérale du 1^{er} juin 2008

Triple et net NON de la population neuchâteloise

Succès du septième test de vote électronique

La chancellerie d'Etat communique:

A l'occasion de la votation fédérale du 1^{er} juin 2008, 1.593 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 4.705 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,1% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que les Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar ont pu voter pour la première fois par Internet lors de ce scrutin, soit 155 personnes. La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce septième essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 48,3% dans le canton de Neuchâtel.

Trois NON très nets

Dans le cadre de cette votation fédérale, la population neuchâteloise a refusé à 83% l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie » et à 82% l'initiative populaire UDC « Pour des naturalisations démocratiques », suivant ainsi la position du Conseil d'Etat sur ces deux objets.

Quant à l'initiative « Souveraineté du peuple sans propagande », elle a aussi été rejetée à 84%.

Augmentation du nombre limite de votants à 8.000

Pour ce septième essai pilote de vote électronique, le nombre limite de votants a passé de 6.000 à 8.000 personnes. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le Canton de Neuchâtel.

Les précédents essais pilote de vote électronique menés dans le canton de Neuchâtel dans le cadre d'une votation fédérale se sont tenus les 24 février 2008, 17 juin et 11 mars 2007, 26 novembre 2006, 27 novembre et 25 septembre 2005. A noter qu'un test de vote électronique a également eu lieu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005.

A ce jour, au total, ce sont quelque 5.300 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

Pour de plus amples renseignements :
Séverine Despland, secrétaire générale de la Chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale du 1^{er} juin 2008 sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2008